

**Formations 2023**

(Mise à jour : 09.08.2023)

	<p><b>Je travaille avec Excel (Formation informatique)</b> Le 7 septembre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>
<p><b>C.S.E.</b> Du 11 au 15 septembre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>	<p><b>Délégué Syndical</b> Du 25 au 29 septembre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>
<p><b>Cogitiel perfectionnement</b> Les 27 et 28 septembre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>	<p><b>Comprendre et utiliser les réseaux sociaux</b> Les 18 et 19 octobre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>
<p><b>Niveau 2 – 1<sup>ère</sup> semaine</b> Du 6 au 10 novembre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>	<p><b>C.S.S.C.T.</b> Du 13 au 17 novembre 2023</p> <p>→ <b>COMPLET</b></p>
<p><b>Certification des compétences</b> Le 21 Novembre 2023</p> <p>→ <b>6 places restantes</b></p>	<p><b>CSE</b> Du 27 Novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023</p> <p>→ <b>5 places restantes</b></p>
<p><b>CSSCT</b> Du 4 au 8 Décembre 2023</p> <p>→ <b>7 places restantes</b></p>	<p><b>Communication</b> Du 11 au 13 décembre 2023</p> <p>→ <b>8 places restantes</b></p>



### Financements des formations

Formations CSE : frais facturés à votre Comité Social et Economique en fonction de l'effectif de votre entreprise

Formations CSSCT : frais facturés à votre employeur. Les frais sont réactualisés régulièrement. Depuis le 1er janvier 2023, ils s'élèvent à 405,72 € par jour par stagiaire.

Formations informatiques : Ces formations font l'objet d'un co-financement à hauteur de 50 € par structure (UD, UL, Syndicat).

Formations délivrées par les instituts : Aucune facturation aux syndicats, tous les frais sont pris en charge par les instituts

Toutes les autres formations sont facturées aux syndicats à hauteur de 30 € par jour par stagiaire.